

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 30 juin 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75

Nombre de voix membres présents : 25

Nombre de voix pouvoirs : 25

Etaient présents : Mmes, GLAD, HECKEL, LANG, MARAJO-GUTHMULLER, MELLON, MULLER, STIEFEL, WEY, MM. BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, DORSCHNER, HASSENFRTZ, HUBERT, JACOBI, MARMILLOT, ROYAL, SCHMITT, SUSS

Ont donné procuration : Mmes BLAISE, KOCHERT, KRIEGER, LEHMANN, LORENTZ, SANDER, SCHNITZLER, SENDEL, MM., ACKER, ENSMINGER, MARCHAL, STAATH, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Voix : 50
Pour : 50
Contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à la plateforme mutualisé e de dématérialisation « Alsace Marchés Publics »

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,
VU la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU les statuts du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,
VU la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »,
VU la charte d'utilisation des services,

Décision : Le Comité Syndical décide :

- d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- d'approuver les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexes à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention d'adhésion,
- d'autoriser la Présidente à signer la charte d'utilisation.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260630-CS300626DEL36-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2026